

2015-05-059-DR/CPA

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

nomenclature: 1.1.9

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2015

OBJET: ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LECERF, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme CORRIHONS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme DUFAU	procuration à	Mme DUPRE
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF
M. LAURENT	procuration à	M. GONZALES
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme MONTAUCET	procuration à	Mme BISBAU

ABSENTS EXCUSÉS

M. GARANS
Mme PICAT
M. POULAERT
Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 28



2015-05-059-DR/CPA - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES

Monsieur le Maire propose de regrouper en une seule consultation l'ensemble des achats en fournitures de denrées alimentaires de la Ville et du CCAS afin d'obtenir les meilleures conditions contractuelles et financières.

Il est donc préalablement nécessaire de procéder à la constitution d'un groupement de commande en établissant, entre les parties, une convention.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, il est proposé de créer un groupement de commande, d'en fixer les modalités de fonctionnement et de désigner la Commune de Tarnos comme coordonnateur du groupement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 8,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour regrouper en un seul contrat les achats de denrées alimentaires pour le compte de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de TARNOS

DELIBERE

DÉCIDE de procéder à la constitution d'un Groupement de commande, pour regrouper l'achat de denrées alimentaires pour le compte de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de TARNOS

Ce groupement permettra d'organiser les consultations, d'attribuer et signer les marchés et de procéder à leur exécution, ainsi que les avenants s'y rattachant, à relancer une procédure sous forme d'appel d'offre ouvert ou marché négocié dans le cas où la procédure serait déclarée infructueuse par la commission d'Appel d'Offres;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de groupement de commande ainsi constituée

PRÉCISE que M. le Maire de TARNOS sera le coordonnateur du groupement.

PRÉCISE que les dépenses seront inscrites aux Budgets de la Commune et du CCAS

Vote: 28

Pour: 28

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 22 mai 2015

Le Maire

